

# Vœux

---

*Extrait du règlement intérieur du conseil départemental*

## **Article 71 — Dépôt pour la séance du conseil départemental**

Les vœux sont remis au président, par écrit et signés de leur(s) auteur(s), au plus tard le jeudi précédant la séance du conseil, avant midi.

Exceptionnellement, un vœu suscité par l'urgence de l'actualité survenant après cette date limite de dépôt pourra être déposé jusqu'à l'ouverture de la séance.

*Huit vœux ont été déposés :*

### **Vœu n° 2018-501 — Soutien aux familles, aux élèves et aux personnels du Lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi.**

Vœu présenté par M. Daniel Guérin, Vice-président du Conseil départemental, au nom de la majorité départementale

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu n° 2018-301μ — relatif à l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).**

Vœu présenté par M<sup>me</sup> Brigitte Jeanvoine, Vice-Présidente du Conseil départemental, au nom de la majorité départementale.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu n° 2018-101 — Vœu demandant le retrait de la circulaire Collomb.**

Vœu présenté par M<sup>me</sup> Isabelle Santiago, Vice-Présidente du Conseil départemental, au nom de la majorité départementale.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

### **Vœu n° 2018-502 — Une dotation exceptionnelle pour la rentrée scolaire 2018 en Val-de-Marne est nécessaire.**

Vœu présenté au nom des groupes front de gauche (PCF-PG-citoyens), Gauche citoyenne-Europe écologie les verts, Socialiste et Républicain.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

### **Vœu n° 2018-102 — Soutien aux revendications des personnels du centre pénitentiaire de Fresnes.**

Vœu présenté par M. Pascal Savoldelli, au nom des groupes front de gauche (PCF-PG-Citoyens), Gauche citoyenne-Europe écologie les verts, Socialiste et Républicain.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu n° 2018-201 — Vœu pour la réalisation du Grand Paris Express.**

Vœu présenté au nom des groupes front de gauche (PCF-PG-Citoyens), Gauche citoyenne-Europe écologie les verts, Socialiste et Républicain.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Vœu n° 2018-202 — Contre la privatisation d'Aéroports de Paris.**

Vœu présenté au nom des groupes Front de Gauche (PCF-PG-Citoyens), Socialiste et Républicain.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**Vœu n° 2018-103 — Soutien aux victimes des crues de la Seine et de la Marne.**

Vœu présenté par M<sup>me</sup> Hélène de Comarmond, MM. Daniel Guérin, Christian Métairie et Pascal Savoldelli, au nom de la majorité départementale

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

*Voir le texte des vœux pages suivantes...*

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 5 février 2018

Vœu n° 2018-501

présenté par M. Daniel Guérin, Vice-président du Conseil départemental  
au nom de la majorité départementale

Adopté à l'unanimité

**Soutien aux familles, aux élèves et aux personnels du Lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi.**

CONSIDÉRANT que le Lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi est fermé depuis le 18 décembre 2017 à la suite de l'identification de la présence d'amiante ;

CONSIDÉRANT que, depuis cette date, plus de 900 élèves sont privés pour l'essentiel de cours ;

CONSIDÉRANT la mobilisation légitime des enseignants, des élèves, des familles et des personnels pour obtenir une solution leur garantissant la reprise des enseignements en toute sécurité ;

CONSIDÉRANT que si des options alternatives sont envisagées (délocalisation temporaire dans les locaux de l'ancien collège Gustave Monod à Vitry-sur-Seine, travaux de sécurisation dans le bâtiment actuel, éventuelle construction d'un lycée modulaire), les délais et conditions de mise en œuvre (transports, restauration, répartition des enseignements, date des travaux) restent imprécis et l'information des personnels comme des élèves et de leurs parents très insuffisante malgré l'implication de l'équipe de direction de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que cette situation impacte également le fonctionnement du collège Georges Brassens, compris dans l'enceinte de la Cité mixte régionale ;

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental a consenti depuis 10 ans d'importants efforts afin de financer sa part des travaux décidés au sein de la Cité mixte pour en assurer la sécurisation ;

CONSIDÉRANT également son projet de reconstruction sur place d'un collège neuf inscrit au plan pluriannuel d'investissement du Département ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

AFFIRME son soutien aux enseignants, aux élèves, à leurs familles et aux personnels pour faire valoir leur droit à la continuité du service public de l'éducation nationale en toute sécurité ;

DEMANDE à la Présidente du Conseil régional et à la Rectrice de Créteil de mettre tout en œuvre pour le rétablir au plus vite et réaliser parallèlement les travaux nécessaires sur le bâtiment du lycée afin que les élèves, les enseignants et les personnels puissent le réintégrer en toute sécurité ;

DIT sa disponibilité pour contribuer, dans cette perspective, à la recherche de solutions temporaires par exemple par le prêt de salles dans des collèges comme cela se fait déjà au collège Brassens ;

DEMANDE à l'Etat de finaliser sans délai la partition et la cession du foncier sur lequel est construit la Cité mixte Georges Brassens afin que le Département puisse engager la reconstruction du collège éponyme.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 5 février 2018

Vœu n° 2018-301  
présenté par M<sup>me</sup> Brigitte Jeanvoine, Vice-Présidente du Conseil départemental  
au nom de la majorité départementale

Adopté à l'unanimité

**Vœu relatif à l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).**

CONSIDÉRANT la journée de grève nationale du 30 janvier dernier, journée d'action à laquelle ont participé les professionnels, les usagers et leurs familles pour dénoncer l'état d'urgence dans lequel se trouvent actuellement les EHPAD de France ;

CONSIDÉRANT que cette mobilisation s'inscrit dans un mouvement généralisé et unanime d'alerte sur la souffrance vécue en EHPAD, sujet relayé fréquemment auprès du grand public depuis la parution, en juillet dernier, d'un article dédié dans le journal Le Monde ;

CONSIDÉRANT que les difficultés constatées en EHPAD ne peuvent être analysées sous le seul prisme du statut du gestionnaire (public, associatif ou commercial) ou celui de ses capacités managériales ; De fait, les nombreux témoignages recueillis par les médias concernent indifféremment tous les EHPAD, quel que soit leur statut, leur situation géographique ou leur configuration ;

CONSIDÉRANT que la dépendance des personnes âgées, incluant les personnes accueillies en EHPAD, est un phénomène qui va en s'amplifiant ; En 2016, 55% des résidents d'EHPAD sont en situation d'extrême dépendance ; 22% de ces résidents sont également atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la dépendance des résidents a nécessairement des répercussions sur l'accompagnement proposé par les EHPAD et sur leurs effectifs ; A ce sujet, une récente étude de la Caisse nationale d'assurance maladie évoque un indice de fréquence des accidents et arrêts de travail de 120 pour 1000 employés dans le secteur des EHPAD, quand la moyenne nationale est à 34 et le secteur du BTP, à 64 ;

CONSIDÉRANT que malgré l'évolution de la part des personnes âgées très dépendantes dans les EHPAD, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de professionnels et le nombre de résidents, ne varie pas, faute d'une politique nationale ambitieuse sur le financement de la perte d'autonomie ; Ce taux demeure à un niveau inférieur à un soignant pour un résident d'EHPAD, soit un ratio moins élevé que celui retenu dans d'autres pays européens ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le Gouvernement laisse entière la question de la priorité accordée à la politique du bien-vieillir, politique d'envergure pourtant nationale ;

CONSIDÉRANT parallèlement que la somme allouée par l'Etat aux Départements pour compenser les dépenses liées à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation attribuée aux personnes âgées dépendantes, n'est pas significative au regard du total des dépenses réellement exposées ; Face à l'augmentation exponentielle des besoins, près des deux tiers du coût de cette allocation sont aujourd'hui supportés par les fonds propres des Départements ;

CONSIDÉRANT que malgré les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes, le Département du Val-de-Marne a fait le choix de ne pas aggraver les conditions vécues par les résidents d'EHPAD et leurs soignants, en refusant, en 2017 et 2018, de leur retirer une part de leurs financements, comme le prévoit pourtant une récente réforme législative de l'APA en établissement ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

RÉAFFIRME son attachement à la qualité de l'accompagnement délivré par les EHPAD à nos aînés ;

SOUTIENT le mouvement unanime de mobilisation du 30 janvier dernier ;

RÉITÈRE sa demande relative à la révision de la réforme de l'APA en établissement, formulé dans son vœu politique du 26 juin 2017 et adopté en séance à l'unanimité des élus ;

DEMANDE au Gouvernement de prendre ses responsabilités quant à la question nationale du financement de la perte d'autonomie.

---

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 5 février 2018

Vœu n° 2018-101

présenté par M<sup>me</sup> Isabelle Santiago, Vice-Présidente du Conseil départemental  
au nom de la majorité départementale

Adopté à la majorité

**Vœu demandant le retrait de la circulaire Collomb.**

CONSIDÉRANT les légitimes préoccupations suscitées auprès des associations d'hébergement et de lutte contre l'exclusion par la mise en application de la circulaire adressée aux Préfets le 12 décembre dernier par le Ministre Gérard Collomb, relative à « l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence » ;

CONSIDÉRANT que cette circulaire remet en cause le droit fondamental d'inconditionnalité d'accès à l'hébergement d'urgence et porte très gravement atteinte aux droits des étrangers et au travail des associations ;

CONSIDÉRANT à l'instar du défenseur des droits les risques de conflits que pourrait engendrer l'intervention des services de police à l'intérieur de centres sociaux d'hébergement d'urgence,

CONSIDÉRANT que cette circulaire contraindrait les associations à des missions de contrôle contraires à la déontologie du travail social ;

CONSIDÉRANT le travail constructif et utile mené par les services du Conseil Départemental en lien avec le réseau de partenaires associatifs engagés dans le domaine de l'hébergement, de la protection des personnes fragiles et de la prévention ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

RÉAFFIRME son attachement aux valeurs humanistes de protection des citoyen.nes et en particulier au droit d'hébergement inconditionnel des personnes sans-abri, sans distinction de leur statut administratif ;

CONDAMNE le principe de cette circulaire et apporte son entier soutien aux associations et à toutes celles et ceux, au-delà des travailleurs sociaux et des bénévoles associatifs, qui sont attachés à la défense des droits de l'Homme ;

DEMANDE solennellement le retrait de cette circulaire, qui opère un véritable tri des migrants au sein même des centres d'hébergement censés les accueillir et les protéger ;

APPELLE de ses vœux la rencontre dans les meilleurs délais du président de la République et des associations concernées pour trouver des solutions respectueuses de la dignité humaine à l'engorgement des centres d'hébergement.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 5 février 2018

Vœu n° 2018-502  
présenté au nom des groupes front de gauche (PCF-PG-citoyens),  
Gauche citoyenne-Europe écologie les verts, Socialiste et Républicain.

Adopté à la majorité

**Une dotation exceptionnelle pour la rentrée scolaire 2018 en Val-de-Marne est nécessaire.**

CONSIDÉRANT l'éducation comme un enjeu essentiel d'émancipation, de citoyenneté, de démocratie et d'égalité qui doit rester l'objet d'une attention constante et privilégiée pour s'adapter aux évolutions de notre monde ;

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture de 180 classes en Val-de-Marne dont 110 classes de maternelle à la rentrée 2018 ;

CONSIDÉRANT que les mesures compensatoires (dédoublage des classes de CP/CE1 en REP et REP+) ne s'accompagnent pas de moyens supplémentaires suffisants, ce qui revient à retirer des moyens aux autres niveaux ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, les écoles maternelles seraient gravement touchées, avec une fermeture de classe dans un tiers des établissements du département, y compris dans les zones REP et REP+, ce qui multiplierait les sureffectifs et aurait pour conséquence, de limiter la scolarisation dès 2 ans au sein des très petites sections, pourtant déterminante pour favoriser la réussite des parcours scolaires ;

CONSIDÉRANT que la surcharge des effectifs, particulièrement en classe de maternelle, rendra encore plus difficile l'inclusion d'enfants en situation de handicap ;

CONSIDÉRANT que les choix mis en œuvre par ce plan risquent également de poser des problèmes de gestion et d'administration des écoles par la diminution des décharges des directions d'école et la fin de contrats aidés ;

CONSIDÉRANT que ce projet remet en cause les groupes de travail spécifiques au Val-de-Marne sur la question des affectations des jeunes enseignants permettant une meilleure intégration des stagiaires dans le tissu éducatif local ;

CONSIDÉRANT l'inquiétude des personnels et l'appel unanime des organisations syndicales d'enseignants à une journée de mobilisation le 9 février prochain ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

SOUTIENT la mobilisation des enseignant.e.s de maternelles et d'élémentaires, des parents d'élèves et de toute la communauté éducative le 9 février, et partage leurs inquiétudes face aux propositions de carte scolaire pour la rentrée 2018 ;

RAPPELLE à L'État sa mission d'assurer le droit à l'éducation dans de bonnes conditions dès l'école maternelle, pour les plus de 130 000 écoliers val-de-marnais-es ;

DEMANDE au Ministère de l'Éducation Nationale une dotation supplémentaire exceptionnelle de postes pour la rentrée prochaine dans les écoles du Val-de-Marne, à la hauteur des besoins nécessaires pour assurer de bonnes conditions d'enseignement et favoriser la réussite de tous les enfants dès le plus jeune âge.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 5 février 2018

Vœu n° 2018-102

présenté par M. Pascal Savoldelli, au nom des groupes front de gauche (PCF-PG-Citoyens),  
Gauche citoyenne-Europe écologie les verts, Socialiste et Républicain

Adopté à l'unanimité

**Soutien aux revendications des personnels du centre pénitentiaire de Fresnes.**

CONSIDÉRANT la large mobilisation de tous les personnels pénitentiaires dans toute la France et en Val-de-Marne : administratifs, équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris), service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) ou agents d'entretiens ;

CONSIDÉRANT qu'au sein de la prison de Fresnes, près de 250 agents se sont mobilisés pour dénoncer leurs conditions de travail mais aussi la mise en danger des personnels ;

CONSIDÉRANT son taux d'occupation inhumain (203%), avec un nombre de personnes incarcérées qui est passé de 1 641 en 2005 à 2 600 détenus en 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'à cette surpopulation carcérale alarmante, s'ajoutent des conditions de détention d'un autre temps que les personnels sont les premiers à dénoncer, dues à la vétusté de bâtiments aux fenêtres mal isolées, avec des parloirs insalubres et des cellules de 9 m<sup>2</sup> imprégnées d'humidité, d'infiltrations d'eau et de champignons sur les murs. Insalubrité également en matière d'hygiène, pour des détenus qui ne bénéficient que de 3 douches par semaine dans des sanitaires collectifs froids et dégradés ;

CONSIDÉRANT les alertes notifiées sur les conditions de détention et de travail des personnels pénitentiaires dans la prison de Fresnes, en particulier avec le rapport du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) en juin 2017 ;

CONSIDÉRANT les procédures juridiques menées notamment par les avocats et l'Observatoire International des Prisons (OIP), qui ont conduits les avocats d'une dizaine de détenus à porter plainte le 30 novembre dernier, auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme pour dénoncer les conditions de détention ;

CONSIDÉRANT les revendications renouvelées pour la rénovation du centre pénitentiaire de Fresnes et la revalorisation du métier d'agent pénitentiaire ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

SOUTIENT l'action des personnels de la prison de Fresnes qui exigent notamment le recrutement en urgence du nombre nécessaire de personnels qualifiés et formés ;

DEMANDE au Gouvernement d'agir pour une politique pénale pleinement respectueuse des droits de la personne humaine.



Vœu n° 2018-201  
présenté au nom des groupes front de gauche (PCF-PG-Citoyens),  
Gauche citoyenne-Europe écologie les verts, Socialiste et Républicain

Adopté à l'unanimité

**Vœu pour la réalisation du Grand Paris Express.**

CONSIDÉRANT la très forte mobilisation dans le Val-de-Marne d'élus, de citoyens, d'acteurs du monde associatif et économique dans le cadre de l'association Orbival pour la réalisation du Grand Paris Express et du plan de mobilisation pour les transports ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes fortes exprimées très largement sur les retards potentiels de mise en service des différentes lignes du Grand Paris Express ;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas acceptable que des acquis du projet soient remis en cause, comme l'interopérabilité entre lignes 15 sud et est à Champigny, la réalisation de la gare Bry-Villiers-Champigny du RER E, l'évacuation de déblais par voie fluviale et ferroviaire ou l'indemnisation à un juste niveau des riverains et commerçants impactés par les nuisances des chantiers ;

CONSIDÉRANT que depuis dix ans, un consensus très large s'est opéré dans le Val-de-Marne et en Ile-de-France autour d'Orbival, du Grand Paris Express et du Plan de Mobilisation pour les transports, qui ont été soutenus par tous les gouvernements successifs ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la réunion de concertation organisée par le Premier Ministre avec les élus franciliens du 26 janvier 2018, de très nombreux élus municipaux, départementaux, régionaux et parlementaires de toute sensibilité politique sont intervenus pour rappeler le caractère indispensable de la réalisation de l'ensemble du Grand Paris Express dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de cette réunion Christian Favier et Gilles Carrez sont intervenus de façon complémentaire pour demander au Premier Ministre que le gouvernement permette à la Société du Grand Paris d'embaucher du personnel pour mieux gérer le chantier, son calendrier et ses coûts d'une part, et d'autre part pour apporter de nouvelles recettes à la Société du Grand Paris à partir de 2019 via une hausse de la taxe locale sur les bureaux permettant à la SGP de disposer d'au moins 750 millions d'euros de recettes en 2019 ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

RÉAFFIRME la nécessité que tous les projets du Grand Paris Express et du Plan de Mobilisation pour les Transports soient réalisés dans les meilleurs délais ;

QUE LE GOUVERNEMENT PERMETTE à la Société du Grand Paris d'embaucher du personnel de façon beaucoup plus nombreuse, afin d'être en capacité de maîtriser bien mieux le calendrier et les coûts ;

QUE LE GOUVERNEMENT AUGMENTE la taxe locale sur les bureaux pour permettre à la Société du Grand Paris de disposer d'au moins 750 millions d'euros de recettes en 2019.

Vœu n° 2018-202  
présenté au nom des groupes Front de Gauche (PCF-PG-Citoyens),  
Socialiste et Républicain

Adopté à la majorité

### **Contre la privatisation d'Aéroports de Paris.**

*Depuis plusieurs semaines, la presse se fait l'écho d'une possible privatisation par le Gouvernement d'Aéroports de Paris. Ce projet, s'il se concrétisait, serait un très mauvais coup pour les salarié.e.s de l'entreprise mais également pour les passagers des aéroports concernés ;*

CONSIDÉRANT que les aéroports de Paris ont une mission d'intérêt général en participant aux côtés de l'État aux actions de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT le système francilien aéroportuaire, avec la complémentarité des plateformes de Paris Charles de Gaulle, d'Orly et du Bourget, qui est un élément structurant de l'aménagement du territoire national ;

CONSIDÉRANT le poids économique du groupe ADP dans l'aménagement de l'Île-de-France, avec un système aéroportuaire qui représente 8,3% de l'emploi salarié dans la région ;

CONSIDÉRANT l'enjeu de préserver les intérêts patrimoniaux de l'État, au travers du contrôle des terrains nécessaires à l'exécution et au développement des missions de service public (ADP possède 6 600 hectares),

CONSIDÉRANT l'ambition de doter le transport aérien français dont le groupe Air France KLM constitue une composante majeure, d'un outil aéroportuaire efficace et de qualité ;

CONSIDÉRANT qu'après la transformation d'ADP en société de droit privé en 2005, puis l'ouverture de son capital en 2006, l'État majoritaire à hauteur de 50,6% dans Paris Aéroport (groupe ADP) entend céder tout ou partie de ses participations ;

CONSIDÉRANT que la remise en cause de la participation majoritaire de capitaux publics dans le capital d'ADP porterait un grave préjudice au développement des plateformes parisiennes, avec des conséquences pour l'emploi (près de 1 500 emplois en moins au sein d'ADP depuis 2005), le statut, les conditions de travail et le risque d'externalisation d'un certain nombre de secteurs d'activité ;

CONSIDÉRANT qu'avec la privatisation d'ADP, le retour sur investissement primera sur le développement et l'amélioration des plateformes d'Orly et de Roissy (ADP a redistribué depuis 2006, 1,9 milliard d'euros de dividendes aux actionnaires), soit un taux de 52% sur la période ;

CONSIDÉRANT que l'accroissement des bénéfices des principales sociétés installées sur les plateformes d'Orly et de Charles de Gaulle, du fait de la croissance du trafic aérien, doit servir au développement environnemental, social et économique, et non se traduire par la remise en cause du couvre-feu entre 23 h 30 et 6 h 00, par la fin de la limitation du nombre des créneaux horaires à 250 000 par an, ou par la baisse de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) qui sert à financer l'insonorisation des logements et bâtiments publics soumis aux nuisances de l'aéroport d'Orly ;

CONSIDÉRANT qu'avec la modernisation de l'aéroport d'Orly, la rénovation et l'agrandissement des terminaux, le développement d'un quartier d'affaires voisin, les futures lignes de métro, il est essentiel de privilégier un schéma dans lequel l'État resterait propriétaire des aéroports afin de prémunir les compagnies aériennes contre l'acquisition de terrains aujourd'hui propriété de Paris Aéroport, par un acteur privé qui pourrait négliger l'essor de l'aéroport au bénéfice d'autres intérêts plus rémunérateurs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

S'OPPOSE ET REJETTE FERMEMENT toute privatisation par l'Etat, du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens.

---

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 5 février 2018

Vœu n° 2018-103

présenté par M<sup>me</sup> Hélène de Comarmond, MM. Daniel Guérin, Christian Métairie  
et Pascal Savoldelli, au nom de la majorité départementale

Adopté à l'unanimité

**Soutien aux victimes des crues de la Seine et de la Marne.**

CONSIDÉRANT que les crues de la Seine et de la Marne ont généré des inondations d'une grande ampleur depuis le 24 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que près de 600 personnes ont dû quitter leur domicile et trouver un hébergement, parfois dans des structures publiques ;

CONSIDÉRANT que plus de 500 foyers ont été privés d'électricité, de gaz ;

CONSIDÉRANT la remarquable mobilisation des personnels départementaux comme des agents communaux, des forces de l'ordre et de secours, de bénévoles associatifs et de concessionnaires de réseaux pour leur venir en aide ;

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département au travers du Plan Bleu, des différents PAPI, de l'entretien des berges et des murettes et de sa participation à l'EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT le désarroi des sinistrés dont beaucoup sont victimes d'une deuxième inondation liée aux crues en 19 mois ;

CONSIDÉRANT que ces inondations sont notamment la combinaison d'évènements météorologiques extrêmes qui risquent d'être appelés à se multiplier avec le dérèglement climatique, et d'une forte artificialisation des sols urbains et agricoles ;

CONSIDÉRANT que trop de projets d'aménagements ne prennent toujours pas en compte ces enjeux et conduisent à une artificialisation excessive des sols ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

SALUE le sens du service public et le professionnalisme des agents départementaux comme celle de l'ensemble des personnels en bénévoles engagés aux côtés des sinistrés ;

DIT à nouveau sa mobilisation pour prévenir les effets des crues et les inondations ;

APPELLE l'État à continuer à tout mettre en œuvre pour venir en aide aux victimes ;

DEMANDE notamment au Gouvernement de mettre en place, comme cela avait été fait lors des inondations de mai/juin 2016, une aide financière d'urgence aux victimes de la crue de janvier 2018 et de répondre favorablement aux communes demandant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

DEMANDE l'engagement par l'ensemble des acteurs d'une réflexion plus large sur la prévention de ces phénomènes qui ne peut que passer par la recherche de solutions soutenables tenant compte du dérèglement climatique contre lequel le Conseil départemental entend continuer à contribuer à lutter en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire, de la même façon que pour le Plan Bleu, pour faire reculer l'imperméabilisation des sols et la construction en zone inondable.